

 Fresnais	CONTRAT DE LOCATION Atelier du Marais Salle de La Roselière <i>Pour les particuliers</i> <i>et les associations hors</i> <i>communes</i>	N°de location ____/202__
	Le dépôt d'une demande de location vaut acceptation du Règlement Intérieur de la Salle de la Roselière.	

OBJET	
Date de la location : Le _____	
Nature de l'activité :	Nombre de personnes :
Remise des clés :	Retour des clés :

LOUEUR		
Nom :	Prénom :	
Adresse :		
N° de téléphone :		
Adresse mail :		
Pièces à fournir obligatoirement	Pièce d'identité	OUI - NON
	Attestation d'assurance	OUI - NON

Les données collectées par le biais de ce formulaire sont enregistrées et feront l'objet d'un traitement par la mairie de La Fresnais. Ces données sont collectées afin de gérer la location de la salle de la Roselière pour les particuliers et les associations hors commune. Le recueil de ces données repose sur le consentement des personnes concernées. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : agents municipaux et élus de La Fresnais. La durée de conservation est fixée à 2 ans après la date de location de la salle des fêtes.

Cadre réservé à l'administration	
Contrat rempli et remis le :	
Pièces fournies :	Identité ☐ Assurance ☐
Acompte de _____€ réglé le :	
Caution de _____€ réglée le :	Rendu le :
Règlement de _____€ réglé le :	

Extrait de la délibération 88-2024

La location de la salle de la Roselière n'est possible que pour les habitants de La Fresnais et les associations extérieures

Heure maximale de fin de soirée	Minuit uniquement pour les locations
Récupération des clés	Vendredi après-midi
Retour des clés	Lundi matin
Capacité maximale	50 personnes pour un événement familial
	100 personnes pour une réunion/un spectacle
Tables et chaises	Mises à disposition
Vaisselle, frigo, cuisson	Non fourni
Noël, Nouvel an	Non louable

TARIFS

Location week-end	200 €	
Caution week-end	500 €	
Chauffage week-end	40 € du 15/10 au 15/04	
Location journée (<i>pas de caution</i>)	100 €	
<i>Les journées précédées ou suivies d'un jour férié devront obligatoirement être loué au tarif week-end</i>		
Location demi-journée (<i>pas de caution</i>)	50 €	
Chauffage demi-journée	20 € du 15/10 au 15/04	
Location théâtre et soirées spectacles	100 € + 40 € de chauffage si location entre le 15/10 et le 15/04	
Location associations extérieures	100 € uniquement du 01/09 au 30/06 de chaque année	

ACOMPTE - LE JOUR DE LA RÉSERVATION

Si la demande de réservation a lieu moins de 7 jours avant la location, le règlement total des sommes dues sera demandé à la réservation

50 % de la somme due selon la durée de location

Mode de règlement : ☐ Carte bancaire ☐ Chèque (N° du chèque :) ☐ Espèces	_____X50% = _____	Versée le :
Le Loueur, (signature)	Cachet de la mairie	Le _____ A _____

Le jour de la remise des clés

CAUTION - Pour location week-end uniquement -

Concerne la salle, les extérieurs, les équipements. (En cas de dégâts, les réparations seront facturées au devis). La caution sera rendue uniquement après paiement des sommes dues. Le cas échéant, la caution sera encaissée. La caution sera restituée dans un délai de 15 jours si aucun dégât n'a été signalé ou constaté, si le rangement (tables, chaises et vaisselle) a été correctement effectué et si le nettoyage a été effectué.

Mode de règlement : ☐ Carte bancaire ☐ Espèces ☐ Chèque (N° du chèque :)	Montant :	Versée le :
		Rendue le :
Le Loueur, (signature)	Cachet de la mairie	Le _____ A _____

RÈGLEMENT FINAL - Après la location

PROPRETÉ DE LA SALLE

Le ménage est à la charge du loueur. Si la salle n'est pas rendu propre, le ménage sera facturé au loueur	30.00 €/heure passée par l'agent	30€ X _____ =
---	----------------------------------	---------------

RÈGLEMENT FINAL

Mode de règlement : ☐ Carte bancaire ☐ Chèque (N° du chèque :) ☐ Espèces	Durée de la location	
	Chauffage	
	Propreté de la salle	
Dédution éventuelle de l'acompte -		
TOTAL		
Le Loueur, (signature)	Cachet de la mairie	Le _____ A _____

